
Revue de presse sectorielle de la Côte d'Ivoire n°5 (31/01-06/02)

Transports : création de deux nouvelles autorités de régulation (31/01)

Le Conseil des ministres a adopté deux décrets portant la création de deux nouvelles autorités appelées de régulation du secteur du transport. L'autorité « Grand Abidjan Mobilité » (GMA) a pour objet de mettre en œuvre le volet transport du schéma directeur d'urbanisation du Grand Abidjan, et plus largement d'organiser la mobilité urbaine à Abidjan. L'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) a pour mission de lutter contre la « désordre dans le secteur du transport intérieur ». Ces annonces interviennent dans la continuité de la volonté du ministre des Transports d'assainir et d'organiser le secteur du transport.

Construction d'un cinéma Pathé à Abidjan (31/01)

L'entreprise française Pathé devrait achever la construction de son établissement à la fin du premier semestre 2019. Le multiplexe cinématographique de 6 salles est en cours de construction à Marcory, dans le centre commercial Cap Sud. Cette ouverture s'inscrit dans la stratégie de Pathé de concurrencer Canal Olympia, le réseau de salles de cinéma de Vivendi.

Prospection du groupe Renault en Côte d'Ivoire (01/02)

Dans le cadre d'une mission de prospection du marché automobile ouest-africain, les dirigeants du groupe Renault, dont le vice-président Fabrice Cambolive, ont été reçus par le Premier Ministre. Celui-ci leur a assuré de l'intérêt de l'Etat ivoirien. Les discussions devraient se poursuivre et pourraient aboutir à l'installation d'une unité d'assemblage en Côte d'Ivoire. En 2018, Renault a vendu 1000 véhicules en Côte d'Ivoire.

Démarrage du déploiement de la TNT le 8 février (01/02)

Le ministre de la Communication et des Médias a indiqué les signaux de la télévision numérique terrestre (TNT) commenceront à être diffusés le 8 février depuis l'émetteur d'Abobo. La migration de l'analogique au numérique sur le territoire national devra être effective au plus tard en juin 2020.

Reprise du programme VOC (01/02)

Dans un communiqué officiel, la Direction Générale du commerce extérieure a annoncé le retour du programme de la vérification de la conformité aux normes, dit VOC. Après une période de suspension, celui-ci sera réintroduit dans le cadre d'une phase pilote de 3 mois, avec un allègement de ses modalités. Pour mémoire, le dispositif avait été suspendu en fin d'année 2018 suite au mécontentement des importateurs dû aux lourdeurs du dispositif.

Eau potable : Lancement du programme BID-UEMOA dans le Nord de la Côte d'Ivoire (04/02)

Le Premier ministre a procédé au lancement du programme hydraulique nommé « BID-UEMOA » dans les districts du Denguélé et des Savanes, en présence du ministre de l'Hydraulique et de la ministre de la Solidarité, de la Cohésion et de la Lutte contre la pauvreté. Le coût global du projet est de 12 MEUR et permettra de construire 120 forages, 30 systèmes d'adduction d'eau potable solaire, et de 60 latrines dans les édifices publics. Ce projet est financé par la Banque islamique de développement (BID) à hauteur de 9 MEUR, l'UEMOA pour 53 KEUR et l'État de Côte d'Ivoire pour 3 MEUR.

Augmentation des frais de transferts d'argent par téléphone mobile (04/02)

L'Union nationale des télécommunications (UNETEL), organisation en charge de la défense des intérêts des opérateurs, a indiqué que les tarifs de transfert d'argent par téléphone mobile en Côte d'Ivoire ont augmenté de 7,2%. L'organisation explique que les opérateurs ont appliqué une « hausse proportionnelle » en raison des nouvelles taxes exigibles depuis janvier 2019 et instaurées par l'article 14 de l'annexe fiscale. En 2018, cette taxe sur le « *mobile money* » avait été introduite, puis retirée, sous la pression de la population.

Mise en place d'un financement BAD/UE pour le corridor routier Abidjan-Lagos (04/02)

Un accord de financement de 20 MEUR a été signé pour réaliser une étude de faisabilité de la construction d'un axe routier entre Abidjan et Lagos, afin de définir les contours techniques et financiers du projet. Le financement est composé d'un financement de la Banque africaine de développement (BAD) pour 11 MEUR et d'un don de la Commission européenne de 9 MEUR. D'une longueur de 1000 km, cet axe reliera Abidjan à Lagos en passant par Accra, Lomé et Cotonou. En mars 2014, les présidents de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria avaient signé un traité portant sur la construction de cette route.

Clause de non-responsabilité - Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.